RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

EN FORÊT APRÈS DES INTEMPÉRIES

Chutes de neige, orages, tempêtes ou vents forts..., quel comportement je dois adopter en forêt ?

Soyez très vigilants

En effet les risques de chutes d'arbres et de branches sont réels encore quelques jours après l'intempérie. Les arbres fragilisés pendant l'intempérie peuvent chuter par la suite, tout comme les branches cassées restées en suspension, ou les arbres à demi-tombés.

Et, en cas de fermeture de sites d'accueil du public, merci de respecter l'interdiction ainsi que la signalisation en place le temps que les travaux de sécurisation soient réalisés.

Seine-Maritime/Eure : ag.rouen@onf.fr – Orne, Manche, Calvados : at.alençon@onf.fr

Maquette DCOM - © ONF - Mars 2026